



Forme juridique SASU
SIRET : 98063998300017
Adresse : 88 Rue Jean-Jaurès, 60160 MONTATAIRE
Tél : 03 65 67 60 13
Courriel : permis-sans-peine@hotmail.fr
Site : www.permis-sans-peine.com
Identification à la TVA : FR74980639983
Numéro de déclaration d'activité : 326 004 503 60
Agrée (e) sous le numéro : E 25 060 0008 0
Délivré par la Préfecture de BEAUVAIS le 18/07/2025

Justification – Périmètre des taux de réussite

Contexte administratif

L'établissement **Permis SansPeine** a bénéficié d'un premier agrément délivré en janvier 2024. Cet agrément a été **arrêté en raison d'un changement d'adresse**.

Un **nouvel agrément** a été délivré par l'autorité administrative compétente en date du **18 juillet 2025**, pour l'exploitation actuelle de l'auto-école.

Périmètre des données prises en compte

Conformément aux exigences de la DSR et aux règles de la labellisation (critère 1.5) :

- Les taux de réussite et volumes d'heures affichés sont **exclusivement calculés à partir des examens présentés sous l'agrément en cours**.
- Les résultats antérieurs à la date du **18 juillet 2025** ne sont **pas intégrés**, car rattachés à un agrément désormais clos.

Cette méthode garantit :

- la traçabilité des données,
- leur vérifiabilité lors d'un audit,
- la conformité avec l'agrément actif.

Méthode de calcul retenue (conforme DSR)

Distinction réglementaire

Depuis le **6 mai 2024**, les taux de réussite doivent être calculés **distinctement** pour :

- **B1** : première présentation à l'examen pratique
- **B2** : deuxième présentation et suivantes

Données déclarées

Pour chaque mois :

- Nombre d'élèves présentés (B1 / B2)
- Nombre d'élèves reçus (B1 / B2)
- **Total des heures de conduite effectuées par les élèves reçus (B1 / B2)**

Aucune donnée nominative n'est renseignée dans l'outil d'affichage public.

Formules de calcul

- **Taux de réussite** = (Nombre d'élèves reçus ÷ Nombre d'élèves présentés) × 100
- **Nombre d'heures moyen** = Total des heures ÷ Nombre d'élèves reçus

Données déclarées depuis le 18 juillet 2025

Situation arrêtée à ce jour

- Élèves présentés : **8**
- Élèves reçus : **7**
- Élèves échoués : **1**

Ces présentations correspondent uniquement à des **premières présentations (B1)**.

Exemple de saisie mensuelle (juillet 2025)

- B1 – Présentés : 8
- B2 – Présentés : 0
- B1 – Reçus : 7
- B2 – Reçus : 0
- Total des heures B1 (élèves reçus) : à renseigner selon les dossiers élèves
- Total des heures B2 : 0

Résultats affichés automatiquement

Les taux de réussite et le nombre d'heures moyen calculés selon la méthode décrite ci-dessus sont **affichés sur la plateforme partenaire VroomVroom**, conformément aux modalités prévues pour les auto-écoles partenaires.

Ces données correspondent strictement aux examens présentés sous l'agrément en cours et sont susceptibles d'être vérifiées lors des audits.

Traçabilité et contrôle interne

L'établissement conserve en interne, pour chaque élève :

- le nombre d'heures de conduite effectuées,
- les dates de présentation à l'examen,
- le résultat de chaque présentation.

Ces éléments permettent de **justifier l'intégralité des données déclarées** en cas de contrôle ou d'audit.

Justification du volume horaire moyen

Une partie des élèves présentés à l'examen pratique du permis de conduire sous l'agrément en cours a bénéficié d'une **formation initiale réalisée dans un autre établissement**.

Sur la période considérée, **cinq élèves reçus** étaient inscrits dans le cadre d'une **formule « Seconde chance » de 10 heures**, correspondant à un complément de formation après un premier parcours pédagogique externe.

Le volume d'heures déclaré dans le cadre du critère 1.5 correspond exclusivement aux **heures de conduite effectivement réalisées au sein de l'établissement sous l'agrément délivré le 18 juillet 2025**, et uniquement pour les **élèves reçus à l'examen**, conformément aux exigences de la DSR.

Cette situation explique un **nombre d'heures moyen inférieur à une formation initiale complète**, sans remettre en cause la qualité de l'accompagnement pédagogique ni la conformité réglementaire.

Déclaration sur l'honneur

Les informations communiquées sont exactes, sincères et conformes à la réglementation en vigueur, et correspondent exclusivement à l'activité exercée sous l'agrément délivré le **18 juillet 2025**.

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping, fluid strokes that form an abstract, stylized shape.

Taux de réussite – catégorie B

Mois	Nombre de B1 présentés	Nombre de B2 présentés	Nombre de B1 reçus	Nombre de B2 présentés	Nombre d'heures effectuées B1	Nombre d'heures effectuées B2
2024 décembre	0	0	0	0	0	0
2025 janvier	0	0	0	0	0	0
février	0	0	0	0	0	0
mars	0	0	0	0	0	0
avril	0	0	0	0	0	0
mai	0	0	0	0	0	0
juin	0	0	0	0	0	0
juillet	3	0	2	0	28	0
août	1	0	1	0	11	0
septembre	1	0	1	0	27	0
octobre	1	0	1	0	16	0
novembre	3	0	2	0	23	0
Total	9	0	7	0	105	0
Taux de réussite B1 :	77.78%					
Nombre d'heures moyen B1 :	15.0					
Taux de réussite B2 :	N/A					
Nombre d'heures moyen B2 :	N/A					